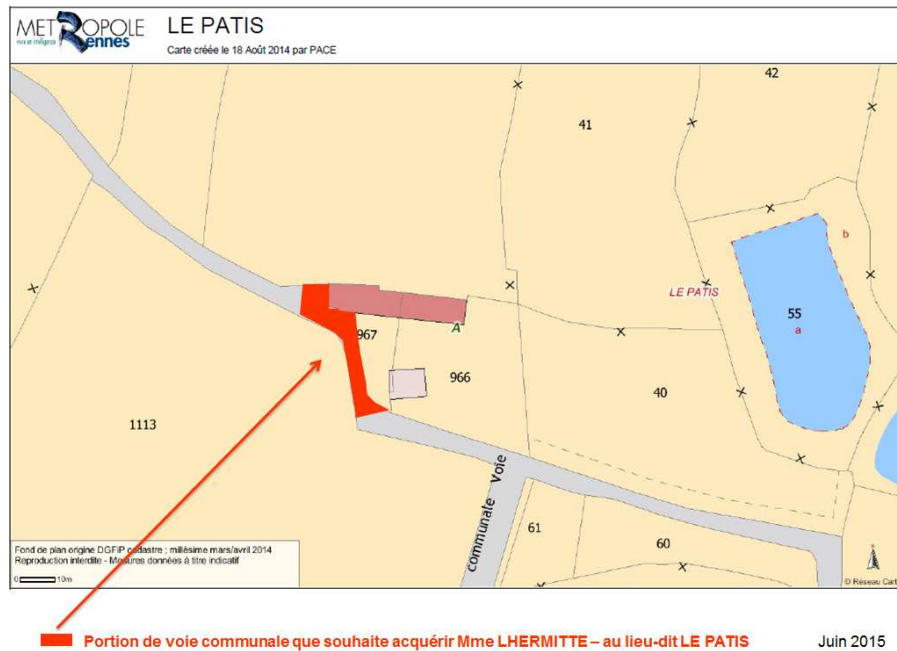


11/18 – 30 juin 2015

Foncier : cession d'une portion de voirie au lieu-dit « Le Pâtis » - commune de Pacé / Mme L'Hermite

Le rapporteur,

☛ rappelle au conseil municipal que Mme Béatrice L'Hermite souhaite acquérir une portion d'environ 280 m² de voie communale située au droit de sa propriété, au lieu-dit « Le Pâtis ».



Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable – voirie travaux et bâtiment » lors de sa réunion du 12 juin 2014 ;

Conformément à l'avis services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales, en date du 10 novembre 2014,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L141-3 à L141-6 et R141-4 à R141-10 ;

Vu la délibération n° 11/17 du conseil municipal, en date du 30 juin 2015, portant déclassement de la portion de voirie située au lieu-dit « Le Pâtis » ;

Le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,

PROCEDE :

à la cession d'une portion de voirie d'environ 280 m², située au lieu-dit « Le Pâtis », à Mme Béatrice L'Hermite, au prix de 0,53 € le m².

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir.

Les frais inhérents à cette cession foncière (géomètre, acte notarié), seront à la charge de Mme L'Hermite,

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Unanimité.